

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMPE, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUVE-DENUNQUE, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 16 novembre 1847.

PRISE DE FRIBOURG.

L'armée fédérale a fait son entrée à Fribourg dimanche 14, à dix heures et demie du matin. Il y avait eu, la veille, un engagement sérieux dans lequel les troupes genevoises et vaudoises se sont comportées bravement et une vive canonnade.

On ignore encore les détails de la reddition. C'est dès le 13 que toutes les positions autour de Fribourg avaient été enlevées; les troupes fédérales, le soir, tenaient toutes les hauteurs, et se trouvaient en état de commencer le bombardement. Le général en chef a donné à la ville jusqu'à sept heures du matin pour se décider à se rendre.

Nous ne savons pas encore si l'entrée a eu lieu dimanche matin par suite d'une reddition ou d'une nouvelle attaque.

Il paraît que l'engagement dont il est question ci-dessus a eu lieu à Bellaux, où le landsturm fribourgeois serait venu attaquer les troupes fédérales, qui s'étaient emparées de ce point sans combat. Deux officiers vaudois auraient perdu la vie, et quelques soldats auraient été blessés.

Nous avons reproduit hier l'acte des trois puissances romaine, sarde et toscane qui pose en principe la formation d'une union douanière entre ces états. Il n'y a pas encore deux ans qu'examinant les intérêts matériels de la France et des peuples qui l'avoisinent, nous appelions la France à établir un Zollverein, d'un côté avec l'Espagne et le Portugal, de l'autre avec la Belgique, d'un troisième, enfin, avec la Suisse, la Sardaigne et le midi de l'Europe. Nous citions les chiffres de nos échanges avec ces diverses nations, nous faisons comprendre les avantages qui résulteraient pour nous et pour elles d'une ligue douanière sur les bases du Zollverein allemand. Nous ajoutions: L'industrie en Europe a remplacé la guerre, non pas comme un régime opposé succède à un autre qu'il détruit, mais comme un tranquille successeur qui se sert de tous les moyens d'action qu'on lui a laissés. Les ouvriers sont devenus les véritables soldats; ce sont toujours les mêmes hommes, ils n'ont fait que changer la nature de leurs armes. La conquête des marchés est le but des conférences diplomatiques et des combats qui se livrent à coups de tarifs; le sang ne coule pas, mais les plaies que font dans les masses de travailleurs les batailles perdues n'en sont pas moins profondes, pas moins terribles. Qu'une convention commerciale, qui est le traité d'alliance de cette époque, enlève à l'Angleterre ou à la France un de ses marchés, et soudain les malheureux travailleurs de Manchester, de Liverpool, de Lyon, de Rouen, seront livrés à toutes les horreurs de la misère et du dénuement; ils ne tomberont pas sous le fer, ils tomberont sous la faim.

Dans notre Europe, où les tendances générales portent les peuples à l'unité politique, où les faits en constatent la nécessité, c'est par le fédéralisme que tend à se constituer la puissance industrielle qui s'élève, et il faut bien reconnaître que, dans l'état actuel des nations, elle ne pouvait pas se constituer autrement.

C'est une phase qu'il faut parcourir, une forme qu'il faut revêtir, qui probablement se modifiera à la suite des temps, mais qu'il est impérieusement nécessaire d'accepter aujourd'hui. La France méconnaîtrait donc les besoins de son industrie, si elle ne créait pas autour d'elle une fédération industrielle identique à celle qui fait déjà la prospérité des états du Zollverein et donne à la Prusse une force politique considérable.

Voilà ce que nous disions; notre voix n'a pas été entendue, malheureusement; mais ce que le gouvernement français, le moins initiateur que nous ayons jamais eu, n'a pas voulu faire, n'a pas osé essayer, trois puissances italiennes vont le tenter, et il est vivement à désirer que cette réforme économique soit un peu plus sérieuse que les réformes politiques promises par Charles-Albert. Briser les barrières qui séparent des populations voisines, ayant les mêmes vœux, les mêmes besoins, les mêmes tendances, permettre à leurs produits de circuler librement en supprimant les visites, les frais, les retards, les tracasseries, la contrebande qu'elles entraînent, c'est faire à la portion de l'Italie qui jouira de ce bienfait une nouvelle vie industrielle, lui ouvrir des sources de richesse.

L'Italie, depuis les fatals traités de 1815, a été soumise au régime économique le plus machiavélique, le plus compressif qu'on puisse imaginer. L'Autriche l'a inventé, l'a appliqué à la Lombardie; son exemple a été imité par quelques princes, et notamment par Charles-Albert, avec une ténacité qui a porté de déplorables fruits. L'industrie, en se développant, amène le bien-être, crée la richesse, entretient ou fait naître les tendances vers la liberté, en fait mieux sentir le prix. On règne moins facilement, quand on règne en despote, sur des centres de travail où les idées s'alimentent par la discussion, par un contact journalier, par une communauté d'intérêts, que sur de petits propriétaires isolés ou sur des habitants travaillant dans les campagnes à la solde des grands propriétaires. L'industrie veut compter avec l'Etat, elle paie de forts impôts, elle nourrit un grand nombre d'hommes, elle se croit en droit de se plaindre de ce qui la froisse, de faire entendre sa voix aux ministres, aux rois, de réclamer contre les injustices, de revendiquer des droits. Le despotisme tranquille et calme n'est pas possible avec elle; le souvenir des agitations du moyen-âge dans les villes manufacturières semble peser sur le cabinet autrichien, et, pour empêcher la liberté de naître, il a tout simplement voulu étouffer toute industrie à son berceau.

Une grande industrie voulait-elle se créer en Lombardie, elle obtenait toutes les autorisations désirables, nécessaires; elle faisait tous les frais d'établissement, dépensait des sommes considérables, perdait un temps précieux, appelait et réunissait des ouvriers; elle avait calculé ses prix de revient et de vente sur les droits de douane perçus d'après les lois existantes; elle avait combiné ses éléments de succès sur la fixité qu'on attend d'un pouvoir régulier. Elle fonctionnait, elle commençait à donner des résultats; c'est là que le pouvoir autrichien l'attendait: une ordonnance établissait des droits sur les matières premières qui jusque-là étaient entrées en franchise, ou les élevait, s'il y en avait déjà, et supprimait les droits imposés aux produits étrangers similaires. La manufacture était ruinée d'un seul coup, les ouvriers dispersés, les capitaux perdus; la faillite ne laissait pas même l'honneur intact. Ceux qui auraient été tentés d'imiter cet exemple étaient découragés.

Voilà tous quel régime plein d'un raffinement barbare se débat la Lombardie depuis trente ans. Le gouvernement sarde a suivi les errements de l'Autriche et tué ainsi une grande quantité d'entreprises qui promettaient aux provinces où elles se fondaient la prospérité et la richesse. La pensée d'une union douanière entre le Piémont, Rome et la Toscane aurait donc une très grande influence sur ces trois pays; mais comme c'est une pensée de réaction contre l'Autriche, il est douteux qu'elle puisse facilement s'accomplir; car il ne faut pas se dissimuler l'importance politique qu'elle aurait sur le sort de la pénin-

sule, surtout si le royaume de Naples y accédait. Réunie par l'unité des intérêts matériels, l'Italie marcherait promptement à l'unité politique qui seule peut lui donner une force réelle.

L'Autriche combattrait donc une ligue qui aurait pour premier résultat de transporter au Piémont le protectorat qu'elle exerce sur l'Italie. La non-accession du royaume de Naples, bien qu'elle fût un embarras, ne serait cependant pas un obstacle, et le nouveau Zollverein, baigné par la mer de Sicile et l'Adriatique, embrasserait encore un vaste territoire. Mais, malgré les idées vraiment libérales du duc de Toscane, la juste popularité dont il jouit, nous doutons qu'il veuille dans cette circonstance se séparer complètement de l'Autriche, à laquelle des liens de famille l'unissent étroitement, et briser avec elle. Le voudrait-il, nous ne savons s'il l'oserait; or, son refus rendrait toute union impossible avec les Etats de l'Eglise.

Admettons cependant que l'acte diplomatique qui vient d'être signé ait été mûrement réfléchi, que ce ne soit pas un leurre jeté à l'impudence des peuples, une vaine promesse destinée à calmer l'agitation, l'union présenterait encore de grands obstacles si Parme, Modène et Lucques n'y adhèrent pas, les deux premiers surtout. Parme et Modène sont interposés entre le Piémont et la Toscane, de manière à intercepter entre eux toute communication par terre sur toute la largeur de la frontière sarde, et c'est principalement par ce côté que la suppression des douanes est désirable. Jusqu'à présent le duc de Modène a trop bien suivi les inspirations de l'Autriche, il lui doit trop pour songer à entrer dans une combinaison qu'elle n'approuverait pas, parce qu'elle menacerait ses intérêts.

Quant au duché de Parme, tant que Marie-Louise en sera titulaire, il ne faut pas espérer qu'elle accède à l'union; on s'occupe en ce moment de négociations en suite desquelles elle renoncera à sa souveraineté, mais celui qui lui succéderait n'en serait pas moins soumis aux volontés du cabinet de Vienne. En réalité, l'Autriche est encore la souveraine de fait de l'Italie, et elle ne permettra d'union douanière qu'à la condition d'en profiter. Nous reviendrons sur cette importante affaire qui intéresse au plus haut point.

Affaires de Suisse.

La Suisse, journal de Berne, contient les nouvelles suivantes :

« Ce matin, une estafette nous a apporté une nouvelle importante. Hier matin, le Sonderbund, toujours favorisé par le brouillard, a tenté de passer en Argovie et de s'emparer tout au moins du Freiamt. Quatre de ses bataillons d'infanterie et plusieurs compagnies de diverses armes arrivèrent au bord de la Reuss, entre Dietwyl et Muri, et voulurent franchir cette rivière. Ce passage est assez mal gardé; c'est l'extrémité d'une langue de terre. Il n'y avait là que deux compagnies d'artillerie zurichoise et quelques autres miliciens. Cependant ces braves troupes soutinrent courageusement le choc des bataillons du Sonderbund, et parvinrent à les faire battre en retraite.

« Quelques heures après, plusieurs bataillons fédéraux arrivèrent, et la route de l'Argovie se trouvait, aussi de ce côté, suffisamment protégée contre toutes les entreprises des troupes du Sonderbund.

« Cinq heures. — Une autre estafette vient de confirmer l'échec du Sonderbund à la Reuss. Les positions sont bien gardées. »

— La Gazette de Berne annonce, dans un supplément en date du 14, qu'une estafette expédiée en toute hâte à Langenthal et Arau a connu que les troupes du Sonderbund ont surpris, en Argovie, le village de Menzikon, et y ont mis le feu.

A la nouvelle de cet attentat, il n'aurait plus été possible de retenir les troupes fédérales en observation; elles auraient fait immédiatement leur entrée dans le canton de Lucerne.

Zurich. — Le Schweizer-Bote nous apporte des informations exactes

FEUILLETON DU CENSEUR. — 17 NOVEMBRE 1847.

UN DRAME DANS LE TYROL.

LES TROIS FOUS.

—
Voir le Censeur d'hier.

II.

Nous avions pris place au coin de la cheminée. Le cabinet du bon docteur me sembla dans un ordre parfait. Les livres, les plantes sèches, les cartes, les manuscrits étaient rangés avec symétrie sur des rayons; je remarquai son bureau entouré de fleurs, sa pipe placée sous sa main à côté d'une lumière, ses fauteuils paresseusement étalés autour d'un feu qui jaillait et lançait gaiement des volées d'étincelles. Je louai le docteur de ses progrès dans la science de l'arrangement, car je me souvenais d'avoir vu ses bûches rouler noires et fumantes dans la chambre, où les cendres déborderaient de tout temps, ses papiers jetés à terre quand ils encombraient son bureau, et, dans ses armoires toujours ouvertes, un chaos qui eût défié la science du plus habile classificateur.

— Vous voyez, me répondit mon ami, l'ouvrage de Marie. La pauvre enfant n'a qu'un bonheur, entourer de soins et d'affection tous ceux qu'elle approche. La moindre marque de reconnaissance la comble de joie; mais aucune ingratitude, aucun caprice ne peut lasser son angélique douceur. Avec quelle patience ne supporte-t-elle pas les colères de cette comtesse si hautaine, si ennuyée, qui la prend pour souffrir de sa haine, s'irrite de ne point parvenir à aigrir son noble cœur?

— Elle me semble, dis-je, que la comtesse est fort bizarre.
— Elle est folle. Quand son mari m'envoya près d'elle dans ce château, où il l'a cachée, elle tombait dans de tels accès de fureur que personne n'osait l'approcher. On l'enfermait dans une chambre, et on la laissait se débattre jusqu'à ce que la faim et la fatigue l'eussent domptée. La peur que j'ai su lui inspirer me permet maintenant d'arrêter ces crises dès l'abord. Quand elle commence à s'exciter, on m'appelle; je lui parle, elle courbe la tête et se tait. Vous avez pu ce soir juger de mon ascendant. A ma pre-

mière parole elle s'est retirée sans opposer la moindre résistance, et cependant je la voyais poursuivre par une pensée.

— En effet, interrompis-je, il m'a semblé qu'elle m'examinait comme si elle cherchait à me reconnaître. Cependant nous ne nous sommes jamais vus.

— Vous avez raison. Sa folie consiste précisément à fouiller sans cesse dans sa mémoire pour en faire sortir un nom et une image qu'elle n'y trouve plus. Dès qu'un homme l'approche, elle espère reconnaître en lui l'homme qu'elle ne peut oublier, dont elle ne peut se souvenir. Vous ne sauriez croire quelle reuse, quelle ténacité elle apporte dans sa recherche éternelle; elle ne s'en distrait pas un instant. Je sais le nom qu'elle veut retrouver. Que ne fait-elle pour me fléchir, pour me l'arracher! Marie a toujours devant les yeux l'image que la comtesse évoque et ne peut jamais voir, et, tout en la détestant, elle ne veut point quitter Marie... Mais laissons cette funeste histoire; je l'apprends à la condition de ne la révéler jamais; je ne m'en souviens que pour dompter la comtesse. Ne me faites plus de questions, et ne racontez jamais ce que vous aurez vu ou deviné.

— Un seul mot, dis-je. La folie de la comtesse est donc accidentelle? Un même événement a donc brisé sa raison et celle de Marie?

— Un même événement les a développées; mais la comtesse est d'une famille où ce terrible destin menace toutes les têtes. Passion, surprise, préoccupation, douleur, tout ce qui frappe violemment ces imaginations ardentes et bizarres en fait jaillir la folie. Nul n'échappe à la malédiction héréditaire. Le père de la comtesse mourut fou; son frère se tua; le fils de ce frère a disparu peut-être sous le coup d'un malheur semblable.

Nous parlâmes encore long-temps de la folie, mais sans que notre conversation m'apprit rien de nouveau sur les deux femmes renfermées dans le château. Le docteur me raconta quelques guérisons qu'il avait lui-même opérées en s'associant à la vie des fous, en entrant d'abord dans leur cercle d'idées pour les en faire doucement sortir.

— Je ne les contredis jamais; cela ne sert qu'à les attacher davantage à leurs opinions. Je cherche à les en distraire. J'écoute leurs erreurs comme des choses indubitables, naturelles; mais je les en détourne sans qu'ils s'en doutent. Cependant je ne me fais pas illusion sur ces cures; je ne les crois pas radicales. Je ne rends pas aux gens plus de raison que Dieu ne leur en avait donné; le choc qui a brisé leur intelligence quand elle était intacte la briserait à plus forte raison

quand elle sort de mes mains assez mal accommodée. Fermez à grand-peine le passage qui laisse écouler l'eau, la source n'en jaillit pas moins dans l'intérieur de la terre et se fait jour tôt ou tard. Eh bien! la folie refoulée, comprimée, se fait jour aussi sous une forme nouvelle; mais souvent elle revient plus douce ou moins complète, ses accès sont plus éloignés, et on les peut plus facilement combattre.

— Pourriez-vous rendre, au moins pour quelque temps, la raison aux deux folles confiées maintenant à vos soins?

— Je le pourrais peut-être, mais je ne le désire pas. La raison de la comtesse n'a été que la force de faire le mal; et, si elle la recouvrait, elle emploierait trop indignement sa liberté. Conservons précieusement le droit d'enfermer une pareille femme. Quant à Marie, je la vois heureuse; elle ne le serait plus si je lui rendais la mémoire. Pourquoi lui arracher cette image qui la suit comme le parfum suit la fleur? En serait-elle plus pure; plus douce, plus angélique? Elle n'a pas besoin de la raison, son cœur lui reste et lui suffit.

Je me décidai à passer une semaine auprès de mon docteur. Il voulait me parler des travaux qui le consolent dans la solitude, apprendre par moi quelques nouvelles de son pays, de ses amis. La reconnaissance et l'affection qu'il avait vouées au comte le retenaient au fond de ce désert, entre deux folles; mais il était bien las de sa vie. Pouvais-je lui refuser, pendant quelques journées, ma société, unique distraction dont il eût joui depuis long-temps? D'ailleurs, ma curiosité était vivement excitée; le sort des deux femmes qui vivaient renfermées dans ce château m'intéressait au plus haut degré. Je voulais savoir quel était l'homme oublié par l'une, toujours présent aux yeux de l'autre, source de leur double folie, lien mystérieux qui les unissait encore. Je n'osais questionner ouvertement le docteur, mais j'espérais, à force de persévérance, deviner le mystère que j'avais entrevu. Ma jeune imagination, éprise du merveilleux, admirait tantôt la grâce naïve de Marie, tantôt l'esprit sceptique et hardi de la comtesse; et, en repensant aux circonstances bizarres de notre première rencontre, j'éprouvais un trouble extrême que je ne savais pas définir.

Dès que le matin fut venu, j'allai me promener dans le village afin d'accoster quelque brave homme et de parler des dames du château. J'appris ainsi que Marie, nièce d'une paysanne que la comtesse avait toujours beaucoup aimée, était depuis l'âge de dix ans auprès de sa protectrice. Enfin, on la trouvait belle et intelligente comme une petite dame. Sa

tes sur ce qui s'est passé à Dietwyl. Ce village a été cerné tout-à-coup par des troupes de Lucerne, de Schwytz et d'Uri entre sept et huit heures du matin; 27 hommes de la compagnie zurichoise Furrer (bataillon Fasy) furent surpris, désarmés et amenés prisonniers. Le brouillard très épais a favorisé cette surprise; cependant on dit que des habitants de Dietwyl ne sont pas étrangers à ce fait.

La même feuille rapporte que les compagnies de carabiniers de Saint-Gall et de Thurgovie qui ont traversé le pont de Sins, sur la Reuss, y ont découvert une grande quantité de matières combustibles de toutes sortes, et entre autres des grenades remplies de matières inflammables. Les grenades ont été conservées et déposées à Sins; le reste a été jeté dans la Reuss.

Schwytz. — Il est très vrai que le capitaine Aufdermauer a été tué par ses propres troupes. Il commandait un bataillon du landsturm schwytois assez militairement organisé. Ce bataillon demandait à entrer sur le territoire saint-gallois pour exciter la population en faveur du Sonderbund. Le capitaine repoussa cette demande, disant qu'elle était contraire à ses instructions. Le bataillon ayant insisté, il tira son épée et menaça de frapper celui qui avancerait d'un pas. Un coup de fusil partit alors des rangs du landsturm, et le capitaine tomba raide mort.

Valais. — On prétend qu'il règne une grande désorganisation dans les troupes valaisannes stationnées dans le Bas-Valais. Un corps vaudois, auquel, à l'occasion, se joindraient les troupes genevoises qui restent disponibles, est en observation pour empêcher ces troupes de faire aucun mouvement hors de son territoire.

On dit que le grand conseil a conféré des pleins pouvoirs à M. de Kalbermatten.

Tessin. — Il n'y a pas eu dans le Tessin de nouvel engagement le lendemain de la seconde affaire de tirailleurs dont nous avons parlé. Une patrouille tessinoise s'aperçut que les soldats d'Uri avaient abandonné la maison qui est à la descente de la montagne et qui leur servait d'avant-poste. Ils l'ont évacuée avec tant de précipitation qu'ils y ont abandonné des munitions.

Paris, le 14 novembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Nous recevons le compte-rendu du banquet de Valenciennes, que contient le *Courrier du Nord*.

La musique de la garde nationale d'Anzin avait prêté son concours à cette solennité. A une heure, les souscripteurs sont allés chercher les invités à l'hôtel du Commerce. Là se trouvaient MM. Odilon Barrot, Beaumont (de la Somme), Gautier de Rumilly et Piéron, députés; MM. Corne, Choque et Marchant, anciens députés; M. Prosper Chartier, maire de Douai (dont on ne suspectera pas le radicalisme); des membres du conseil-général, des représentants de la presse de Paris et des départements. MM. Crémieux, de Maleville, Creton et F. Degorge, qui avaient accepté l'invitation, ont été empêchés au dernier moment de venir.

Après un toast de M. Dumont à la réforme et un autre toast de M. Gautier à l'union des intérêts politiques et industriels, M. Beaumont (de la Somme) a heureusement rappelé la lutte héroïque que le département du Nord, et Valenciennes en particulier, soutinrent contre les Autrichiens pour l'indépendance et la liberté, et il a rapproché de ce souvenir la conduite du gouvernement, qui donne la main à ces mêmes Autrichiens pour réagir contre la liberté des peuples. M. Beaumont (de la Somme) a porté un toast aux gardes nationaux de Valenciennes, et leur commandant y a répondu.

M. Boulanger, juge au tribunal de Valenciennes, a bu aux députés réformistes, et on lit dans son toast ce souvenir du banquet de Saint-Pierre-sur-Dives :

« Que faudrait-il donc pour que ces manifestations pacifiques obtinssent de la part du pouvoir approbation et privilège? Oh! Messieurs, il faudrait sans doute qu'elles se résumassent en ovations comme celle de Lisieux, ou en actes courtoisanesques comme celle du banquet de Saint-Pierre-sur-Dives! (Bravo!) Saint-Pierre-sur-Dives!... ce banquet de honteuse mémoire, ou d'impudents amis n'ont pas rougi de poser la couronne du sage sur un front que souillaient encore les lauriers de l'étranger!... » (Profonde sensation.)

M. Odilon Barrot a répondu à ce toast.

« Mes chers concitoyens, a-t-il dit, cette fête toute patriotique est bien placée dans cette cité aux glorieux souvenirs. Le culte de la liberté s'allie bien au courage, et ceux-là peuvent revendiquer leur part des droits dont leur sang a doté la France. Tout ce se passe point pour les pays libres dans le monde officiel. Il y a, Dieu merci, quelque chose au dehors, et ce quelque chose est la nation prise dans sa généralité, envers laquelle le corps électoral lui-même est responsable de la délégation qui lui a été faite.

« Les nations ont donc de ces jours solennels où elles sentent le besoin de se recueillir, de se consulter et de mesurer l'avenir qu'on leur prépare. La France en est là... »

M. Odilon Barrot a ensuite flétri la corruption.

« Je vous le demande, vous qui avez résisté aux boulets autrichiens, et qui êtes prêts, — et ce n'est pas là une phrase de banquet, —

qui êtes tout prêts à suivre l'exemple de vos pères, à mourir comme eux sur les remparts de cette cité, à renouveler leurs glorieux martyrs pour l'indépendance nationale, vous êtes-vous aussi bien défendus contre la contagion? Vous a-t-il été aussi facile de lui fermer vos portes? Le fléau n'a-t-il pas pénétré dans la place, et, corrompant, intimidant, divisant sa brave garnison, ne vous a-t-il pas arraché la victoire? Votre courage, votre patriotisme, tout puissant contre la violence, a-t-il su triompher de la corruption? (Non! non! malheureusement!)

« La corruption est dix fois plus redoutable que la force et la violence, en France surtout, où le peuple est brave, et en qui la violence provoque une généreuse réaction, tandis que la corruption se glisse sans qu'on la sente : témoin MM. les électeurs de Lisieux. (Rires approbatifs.) Elle trouve souvent ses auxiliaires dans tout ce qui nous est cher, la famille, l'amitié, le dévouement au clocher qui nous a vu naître; elle assiège le cœur de l'homme et finit par le conquérir en le tournant. Voilà comment la corruption est plus dangereuse que la violence. (Mouvement prolongé.) C'est ce qu'on n'avait pas prévu en 1831, et, au lieu de le combattre, la loi de 1831 a donné au contraire à ce redoutable ennemi les plus faciles facilités. »

L'honorable orateur critique la loi électorale, et blâme les gens timides qui n'osent pas engager une lutte ouverte avec la minorité gangrenée. Il tient en garde le pays contre les illusions, et montre le pouvoir s'entêtant dans ses erreurs et persistant dans l'inégalité si choquante que nous offre l'application de la loi électorale actuelle.

« La majorité, poursuit M. Barrot, savez-vous quel argument on lui présente? Le voici, et il est bon que l'histoire parlementaire enregistre cet argument emprunté à un ministre trop célèbre en Angleterre.

« On demande la réforme de la loi électorale par laquelle vous existez, disent les ministres en se tournant vers la majorité; mais c'est vous proposer tout simplement le suicide. Or, y êtes-vous disposés? »

« Argument égoïste et bas, dans lequel se cache à peine le mépris de celui qui l'emploie pour ceux à qui il l'adresse; argument profondément impolitique et téméraire, qui rendrait toute réforme impossible, et porte en lui-même une révolution violente. (Vive approbation.)

« Argument cependant toujours accueilli par des acclamations, toujours sanctionné par les votes de la majorité.

« Je crains, Messieurs, que nous ne revoyions plus le sublime élan, de la nuit du 4 août, où la noblesse, sous l'influence du délire de vertu qui transportait toute la France, vint déposer sur l'autel de la patrie ses titres, ses distinctions, ses privilèges de toute nature, et les sacrifier à la sainte loi de l'égalité. (Sensation prolongée. — Acclamations d'enthousiasme.) Nous ne reverrons plus de pareils exemples, de pareils élans de la générosité humaine. Faire reposer nos espérances de réforme sur de tels retours serait insensé. Le pays obtiendra la réforme, devenue si nécessaire, s'il fait entendre sa grande, son imposante voix. Les peuples ont aussi leur intimidation, qui, pour être morale, n'en est pas moins irrésistible : c'est celle de l'opinion publique. (Bravo! bravo! — Applaudissements.) Une manifestation puissante, énergique, universelle du pays, et le pays sera sauvé. » (Triple salve d'applaudissements.)

Après ce toast, M. Regnard, avocat, en a porté un au comité central de la Seine dans la personne de ses délégués. Comme M. Regnard est radical, nous aimons à reproduire la partie de son toast où il explique l'esprit dans lequel ses amis politiques se sont associés à la manifestation.

« En vous bornant à signaler avec énergie les vices, les anomalies et les iniquités de notre régime électoral actuel, a dit M. Regnard aux délégués du comité, vous avez suffisamment prouvé qu'une profonde réforme de notre législation sur ce point était indispensable; mais les limites de cette réforme, vous ne les avez pas posées, et par cela même vous avez laissé place à toutes les adhésions comme à toutes les espérances, et vous avez manifesté votre tolérance pour toutes les opinions comme votre respect pour tous les droits. (Très bien! très bien!)

« Les citoyens qui professent l'opinion à laquelle j'appartiens ne pensent pas, comme un éloquent orateur de la chambre élective, que dans les pays libres, ou réputés tels, on peut faire des révolutions dans le cercle de la constitution; mais ils pensent, avec lui, que les constitutions sont élastiques, et qu'en attendant mieux on peut les élargir sans les briser (marques unanimes d'assentiment); ils pensent que cet élargissement profite surtout à ceux qui aspirent à précéder les autres dans la voie du progrès; ils pensent que les partis se perpétuent par le prosélytisme, et qu'en s'isolant ils se condamnent à l'impuissance; ils pensent enfin que même d'un mauvais instrument il faut savoir tirer tout le parti qu'il comporte. (Applaudissements unanimes.)

« Voilà, Messieurs, pourquoi mes amis politiques se sont associés avec empressement à la manifestation qui nous réunit; voilà pourquoi ils ont donné leur complète adhésion à la pétition que vous avez formulée. (Bravos prolongés.)

« Sous un autre aspect encore, Messieurs, vous avez bien mérité de tous les réformistes.

« Vous avez compris que les efforts de chacun des partis qui demandent la réforme électorale et parlementaire perdrait de leur puissance s'ils ne se concentraient pas; vous avez compris que des forces qui s'éparpillent s'épuisent presque toujours sans résultat. (Très bien! très bien!) Aux efforts des réformistes vous avez voulu donner une direction commune, à leurs forces un centre unique d'impulsion. Votre comité a été créé, où tous les partis ont eu leurs représentants, où toutes les opinions ont eu leurs organes et leur part d'influence. Vous avez, en un mot, su saisir, au profit de l'opposition, cette puissance que l'unité d'action donne seule, et dont l'éloquent orateur qui parlait avant moi vous signalait l'irrésistible empire. (Très bien! très bien!) Par là, vous avez offert à tous un bon exemple à imiter; mais c'est surtout à notre arrondissement que cet exemple était nécessaire. Grâce à nos dissensions intestines, en effet, le gouvernement a reconquis dans nos dernières luttes électorales un ascendant qu'il perdra de nouveau, dès que chez nous, comme à Paris, les divers partis réformistes auront le bon esprit de s'entendre, dès qu'ils cesseront de prêter par leur antagonisme des armes à leur ennemi commun. (Applaudissements prolongés.)

« Ce vœu que j'exprime n'est-il pas, au reste, déjà réalisé? Oui, messieurs, car dans cette réunion comme dans votre comité se trouvent des représentants des divers partis. Le drapeau de la réforme les a ralliés sur un terrain assez vaste pour les recevoir tous, sans qu'ils se désistent en aucune manière de leurs convictions, sans qu'ils se fassent mutuellement aucune concession. (Très bien! très bien!)

« A vous donc, messieurs, et au comité que vous représentez, nos remerciements sincères, soit pour nous avoir offert, par votre pétition, un guide sûr à suivre, soit pour nous avoir montré, par votre exemple, combien l'alliance de toutes les oppositions était nécessaire contre ceux qui, depuis dix-sept ans, ont si indignement sacrifié l'honneur, les intérêts et les droits du pays. » (Applaudissements unanimes.)

M. Corne, ancien député de Cambrai, M. Urbain Feytaud, rédacteur du *Courrier du Nord*, et plusieurs autres citoyens, ont ensuite porté divers toasts que nous regrettons beaucoup de ne pouvoir reproduire à cause du défaut de temps et d'espace. Mais toutes les opinions avaient là leurs représentants, et nous sommes heureux de pouvoir constater que pas un mot blessant pour leur indépendance n'a été prononcé, bien que personne n'ait sacrifié son opinion propre à celle de ses voisins. Radicaux et dynastiques sont restés sur le terrain commun de la réforme, sur le terrain commun de la critique du système suivi depuis dix-sept années avec une si persévérante perfidie.

M. Poizat, par ordonnance du 5 de ce mois, est nommé officier de la Légion d'Honneur. M. Poizat a été nommé député après avoir fait une profession de foi centre gauche, et il a passé aussitôt dans le camp ministériel. Il s'est excusé auprès de ses électeurs en disant qu'il n'avait vu le centre gauche nulle part, et cette plaisanterie a désarmé les électeurs de M. Poizat.

Nous ne savons pourquoi M. Poizat est nommé officier de la Légion d'Honneur. Il est vrai que nous ignorons pourquoi il a été nommé chevalier. Est-ce à cause des opérations d'affinage des métaux qu'il fait à la Monnaie, qui lui sont très fructueuses, et qui ne l'obligent pas à se représenter devant les électeurs? Est-ce à cause de son intimité avec M. de Rothschild? Nous l'ignorons, mais nous devons avouer que ce député mérite la croix d'officier et même les autres grades de la Légion aussi bien que la plupart de ses autres collègues satisfaits.

On lit dans le *Moniteur Industriel* :

L'emprunt, adjugé il y a quatre jours à 75 25, était demandé hier à 77 50. Et la hausse ne s'est pas seulement manifestée sur l'emprunt, elle s'est manifestée aussi sur les autres fonds publics, sur les chemins de fer et particulièrement sur le chemin de fer du Nord.

Que les cours s'améliorent, rien qui puisse et doive nous surprendre. En effet, si nous souffrons, est-ce faute de pain, d'écus et de choses à faire? Mais, en présence de cette hausse, comment expliquer les articles dans lesquels le *Journal des Débats* annonçait dernièrement que pas une seule souscription pour l'emprunt n'était arrivée des départements, et que, loin de porter envie aux futurs soumissionnaires de l'emprunt, il fallait, s'il s'en présentait, les plaindre et les regarder comme des victimes de leur dévouement aux intérêts du pays?

Le *Journal des Débats* et d'autres publications, sans le vouloir peut-être, ont ainsi réagi sur les cours de la bourse, car sans leurs articles l'emprunt aurait été forcément soumissionné à un taux beaucoup plus élevé. Mais comment espérer la hausse, quand la feuille semi-officielle du gouvernement ne craint pas, pour servir ou non des intérêts individuels, de semer la crainte et l'alarme, de parler tout comme si les intérêts du pays ne lui importaient pas, et tout comme si l'argent des contribuables devait être apporté en holocauste à l'avidité de quelques souscripteurs d'emprunt?

Au reste, l'emprunt est aujourd'hui une affaire faite. Il faut maintenant se préoccuper de l'avenir. La crise financière et industrielle dure encore. Evidemment ce n'est que parce que nous ne nous rendons pas compte des choses. En effet, supposons par la pensée que nous sommes transportés trois ans en arrière, avec nos misères et avec nos ressources. Il n'en faut pas douter, dès demain la demande des produits manufacturés et des produits agricoles augmenterait, et forcément en même temps la somme générale des bénéfices, des salaires et du bien-être. Or, pourquoi ne pouvons-nous en arriver là? Ce n'est pas seulement parce que nous avons porté

te l'a rappelée. Eh bien! qui est-il? que fut-il dans notre vie? son nom? répondez! répondez-moi!

Aux cris de la comtesse, ses femmes se rapprochèrent, prêtes à intervenir entre elle et Marie, qui, tremblante, les mains jointes, la regardait en silence.

— Marie, reprit la comtesse, si je me suis trompée, si tu n'as pas retrouvé la mémoire, je puis te la rendre, car, moi, je sais tout, excepté son nom et sa figure. Je passe ma vie à chercher ses traits effacés. Je les rêve quelquefois... Je me réveille, ma pensée veut en vain les saisir, les fixer. Dicte-les-moi, je les peindrai d'après tes paroles; mais dis-moi la vérité, ne me trompe pas, comme toujours, comme tout-à-l'heure, car, si tu me l'aurais vraiment dépeint, je l'eusse reconnu... Marie! mon enfant! ils disent que je suis folle; ils m'enferment parce que j'ai perdu cette image. Je t'implore, par pitié! rends-la-moi, je suis libre... Mais parle, parle donc!

Marie reculait avec terreur. Je compris ses craintes en voyant les regards de la comtesse s'égarer de plus en plus. Ce furent d'abord des paroles entrecoupées; elle voulait le rejoindre, partir... — Oh non! dit-elle, il viendrait, elle le reverrait, elle l'aimerait encore. Bientôt ces paroles entrecoupées firent place à des exclamations dénuées de sens, puis à des cris, à des convulsions, à des fureurs. Marie servit d'objet à cette rage; elle s'était éloignée et priait à genoux, le visage couvert de ses mains. La comtesse marcha vers elle, malgré les efforts de ses femmes qu'elle entraîna. Je m'élançai à leur secours; je me servis du moyen de fascination dont le docteur m'avait parlé.

— Marie, m'écriai-je, n'est point seule en possession du secret que vous désirez si ardemment découvrir. Mais, Dieu m'en est témoin, vous ne l'apprendrez jamais si vous ne vous calmez à l'instant même. La comtesse s'arrêta. Ses convulsions ne cessèrent point, mais leur intensité s'affaiblit; son délire devint plus doux; son visage s'inonda de larmes; elle détacha doucement les bras de ses femmes, m'appela près d'elle, et posa ma main sur son cœur qui battait avec violence.

— Vous me direz tout, n'est-ce pas? son nom? son visage? Je m'échapperais pour le rejoindre. Croyez-vous qu'on me retiendrait si je savais donner une direction à ma fuite? Non! Je ne crains ni les serrures, ni les murailles, ni cette sombre enceinte de montagnes. Je me sens l'énergie et l'intelligence qui se jouent de tous les obstacles. Mes bijoux, d'ailleurs, dont je fais de me parer avec plaisir, sont restés dans mes mains; ils paieront ma

bonne grâce, sans doute, lui avait valu dans la maison de sa maîtresse, qui n'était point mère, la position d'un jouet fort aimé; on se plaisait à la couvrir de dentelles et de bijoux, quoiqu'on lui fit souvent sentir la dépendance et la pauvreté de ses parents. Mais cette détestable éducation n'avait pu la rendre ni hautaine pour ses égaux, ni envieuse à l'égard de ses supérieurs. La pauvre fleur avait poussé fraîche et pure au milieu des épines, et c'était une vraie fleur que Marie à quinze ans, avec sa taille souple, son teint de lys et ses yeux bleus comme des violettes. Sans doute la comtesse s'était aperçue que sa protégée devenait trop belle; elle s'en était dégoûtée, et l'avait renvoyée à sa tante. Dans cette pauvre chaumière, au fond des montagnes, Marie était devenue folle, probablement, disait le paysan, parce qu'elle s'ennuyait à garder les vaches et à filer, après avoir mené la vie d'une fille noble. Peu de temps après, le comte partit soudainement pour Vienne. La comtesse resta seule dans le château. Des ordres sévères écartèrent tout le monde de sa présence. On se demandait dans le village pourquoi cette retraite si sévère. On le comprit enfin quand on sut qu'elle aussi avait perdu la raison. Pendant ses accès de fureur, elle demandait sans cesse Marie. On céda à ses prières; on alla chercher la jeune fille, qui reprit sans plainte sa place de compagne soumise.

Je rentrai assez satisfait des informations que j'avais recueillies, lorsque je vis de loin, devant le château, les deux folles assises et entourées par un groupe de femmes qui surveillaient toujours la comtesse. Je m'approchai. Marie filait en chantant un Noël; deux pauvres filles attendaient qu'elle eût fini sa tâche pour recevoir de ses mains le lin qui devait les vêtir; un beau garçon de deux ou trois ans tentait de grimper sur ses genoux; un autre dormait sur l'herbe à côté d'elle. Marie s'insinuait gardienne des enfants pendant que le travail éloignait leurs mères du village; elle leur apprenait à filer et à prier; c'était toute sa science.

La comtesse, à moitié couchée dans un fauteuil de velours, se faisait tenir un miroir par ses femmes, et, prenant des bijoux dans une cassette, s'amusa à s'en parer. Elle me regardait de temps à autre; ses yeux étincelaient, mais ils ne lançaient qu'un éclair, car elle les voilait aussitôt sous leurs longues paupières, tandis que sur ses lèvres errait un sourire plein de tristesse et de désir.

Elle appela Marie.

— Je jouais avec les enfants, mais, sans me rapprocher, j'écoutais.

— Marie, ma bonne Marie, tu es toujours gaie; viens près de moi, je

suis bien triste.

— Que désirez-vous, Madame? répondit Marie. Voulez-vous que je vous taille vos crayons, ou que je vous cherche d'autres bijoux, ou peut-être un livre?

— Non, parlons de ton bonheur; il me consolera. Je t'aime tant! Regarde-moi... Mais tu ne te plais qu'à regarder le lointain, où t'apparaît un ange, n'est-ce pas, chère Marie?

— Je ne sais si l'image que je vois est celle d'un ange; mais j'aime aussi à vous regarder, car vous lui ressemblez.

La comtesse jeta un coup d'œil rapide sur son miroir, puis vers moi.

— Hélas! reprit-elle, je n'ai que d'affreuses visions. Je ne mérite pas d'être heureuse comme Marie, ni de voir me sourire deux beaux yeux plus bleus que le ciel.

— Il n'a pas les yeux bleus, répondit la jeune fille.

— De quelle couleur?

Et la comtesse, penchée en avant et dévorant Marie du regard, palpait d'espérance.

— Je ne saurais le dire; son regard est si brillant! son oeil paraît une goutte de feu.

— Et son teint?

— Pâle et mat, comme la madone de marbre.

— Son front?

— Elevé, mais calme et triste.

— Ne sourit-il jamais?

— Oh! oui, quand je l'ai regardée long-temps, cette image qui s'élève toujours pensive, affligée, s'éclaircit doucement, devient souriante. Ses yeux sont remplis de larmes brillantes, ses joues se colorent, son front rayonne, ses lèvres s'entr'ouvrent... Mon Dieu! mon Dieu!...

Marie s'était peu à peu soulevée, indiquant du doigt le fantôme adoré qu'elle voyait s'embellir. Elle lui sourit en le dépeignant souriant, lui tendit les bras, voulut s'élançer; la comtesse la saisit violemment.

— Que veux-tu? Tu crois qu'il t'aime!... Mais ne sais-tu pas, malheureuse, que tu es...

Elle s'arrêta; la fureur peinte sur sa figure fit place à une expression de mépris et de ruse.

— Tu crois que je me trahirai! s'écria-t-elle; tu veux me faire tomber dans le piège que je te tendais, ou plutôt tu sais toute la vérité. Le docteur

quelques millions à l'étranger pour payer des grains, ce n'est pas seulement parce que certains spéculateurs ont souscrit trop d'actions de chemins de fer, ce n'est pas non plus parce que nos sommes arrivés au dernier terme du progrès; la véritable cause des souffrances actuelles, la véritable cause de la durée de la crise, c'est la peur, qui, malgré sa puissance désastreuse, n'a cependant pu parvenir à faire éclater les sinistres qu'elle avait déclarés inévitables. Mais cela doit-il nous étonner? Si la peur est fatale à tout le monde, elle produit à quelques-uns dix et vingt capitaux pour un. Là, et là seulement, est aujourd'hui le mot de l'énigme de notre situation économique.

Chronique.

Il vient de paraître une brochure dans laquelle la question du chemin de fer de Lyon à Avignon est traitée sous un point de vue tout-à-fait nouveau. L'auteur, M. Gabriel de Mortillet, propose de placer le chemin, dans toute sa longueur, exactement sur la rive gauche du Rhône, et de faire servir les talus et les travaux à endiguer le fleuve. Cette combinaison, sans nécessiter plus de dépenses, offrirait le triple avantage de doter le pays d'un chemin de fer, d'améliorer la navigation du Rhône, et de préserver des inondations les propriétés riveraines du fleuve.

Il est inutile d'appuyer sur la nécessité des travaux destinés à se garantir des inondations; tout le monde a encore présents à l'esprit les détails des désastres arrivés en 1840. M. Chapuy-Montlaville a établi, d'après les documents officiels, que les dégâts causés par les inondations d'octobre, novembre 1840 et février 1841 s'élevaient à la somme de 72 millions. Les malheurs affreux arrivés l'année dernière sur les bords de la Loire sont un terrible avertissement pour les riverains du Rhône; ils doivent donc faire tous leurs efforts pour que des travaux d'ensemble exécutés sur ce fleuve viennent assurer leur sécurité.

Les désastres qui affligent la vallée du Rhône réagissent toujours d'une manière très fâcheuse sur l'approvisionnement et le commerce de Lyon, qui est la tête de cette importante vallée. En outre, l'endiguement du Rhône de Lyon à Avignon, facilitant l'écoulement des eaux, peut préserver la ville des inondations du fleuve et de celles de la Saône.

Quant aux travaux de navigation, ils sont également urgents. La ligne du Rhône est trop importante pour qu'on ne cherche pas à améliorer tous les moyens de transport. C'est elle qui, cette année, nous a sauvés des horreurs de la disette; c'est elle qui doit servir à l'introduction en France de tous les produits de l'Algérie; c'est elle qui, après le percement de l'isthme de Suez, donnera passage à tout le commerce de la Haute-Asie et des Indes. Aboutissant à Marseille, le premier port de France, l'importance actuelle de cette ligne est immense, son importance à venir est plus grande encore. On le sent si bien, que, malgré le chemin de fer d'Avignon à Marseille, deux projets d'amélioration des Bouches-du-Rhône sont, avec raison, mis à l'enquête. Chacun reconnaît que le chemin de fer et la navigation du Rhône sont également indispensables; il faut donc s'occuper activement des deux.

Le monopole est d'autant plus à craindre, que le commerce lyonnais perdrait l'avantage économique des transports par eau. Nous avons vu le chemin de fer de Paris à Rouen tuer la navigation de la Seine, au grand détriment du commerce; aussi les chambres ont-elles voté 26,800,000 f. pour améliorer cette rivière. Mais la navigation pourra-t-elle se relever? Pour que la navigation du Rhône n'éprouve pas le sort de la navigation de la Seine, il faut que les travaux d'amélioration et les travaux du chemin de fer marchent de front; l'intérêt de Lyon, l'intérêt de toute la vallée du Rhône et même l'intérêt de la France entière l'exigent.

M. le commissaire de police du quartier Saint-Jean vient d'opérer une importante arrestation, celle du nommé Villermet, qui se cachait sous le nom de Jules Mercier.

Ce Villermet paraît être le principal auteur du vol commis dernièrement dans l'église des Chartreux, vol dont l'importance s'élève, dit-on, à près de 30,000 fr. Les pièces de conviction saisies sur sa personne ainsi qu'à Caluire, où il avait un atelier de forgeur, ne laissent presque aucun doute sur sa culpabilité. Il paraît être encore l'auteur d'une soustraction de 2,000 fr. commise au préjudice d'un négociant de la rue du Bois.

Villermet a déjà passé six ans au bagne; c'est incontestablement le malfaiteur le plus audacieux et le plus habile de la bande dont il fait partie. Rien de plus ingénieux que le *monsieur* dont il se servait dans la perpétration des vols qui lui sont imputés; cet instrument défie l'art du plus habile serrurier-mécanicien. Il faut espérer que l'arrestation de Villermet mettra la police sur la trace de ses complices.

Une lettre écrite d'Odessa, le 29 octobre 1847, et arrivée lundi à Lyon, contient ce qui suit sur la marche du choléra en Russie:

« Jusqu'à présent rien n'est venu ajouter à nos craintes relatives au choléra; cependant il s'est rapproché, mais bien insensiblement, d'Odessa, par l'envahissement du gouvernement d'Ecatherinoslaw, où, du reste, il se montre assez bénin. Il s'est retiré de Jagan-

rag; à Rostow-sur-Don, il n'y a plus rien; à Kerch, il continue à sévir, il est vrai, mais avec peu de force. Il s'étend vers le nord de la Russie jusqu'au gouvernement de Nijny-Novgorod. »

— On nous écrit de Paris que l'affaire de la presse autographique de M. l'abbé Valantin, qui avait été portée devant la cour de cassation, vient d'être, après deux ajournements successifs, ajournée indéfiniment. (Gazette de Lyon.)

— La 4^e session des assises du Rhône s'ouvrira au Palais-de-Justice le 6 décembre prochain, sous la présidence de M. Durieu, conseiller à la cour royale de Lyon.

— Voici le programme de la faculté des sciences pour l'année scolaire 1847-1848 (semestre d'hiver):

MATHÉMATIQUES PURES. — Les mardis et vendredis, à huit heures et un quart du matin, à la faculté.

M. Bouquet traitera du calcul différentiel et intégral. La première leçon aura lieu le mardi 16 novembre.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES. — Mécanique rationnelle. — Les mardis, à deux heures et un quart.

Histoire de l'Astronomie dans les temps modernes. — Les vendredis, à six heures et demie du soir.

M. Briot fera ces deux cours à la faculté. Les premières leçons auront lieu le mardi 16 novembre et le vendredi 19 novembre.

PHYSIQUE. — Les jeudis et samedis, à neuf heures du matin, à la faculté.

M. Tabureau exposera la première partie du cours. La première leçon aura lieu le jeudi 23 novembre.

CHIMIE. — Les lundis et mercredis, à six heures et demie du soir, à la faculté.

M. Bineau traitera de la chimie dans ses rapports avec les plantes et les animaux. La première leçon aura lieu le lundi 22 novembre.

ZOOLOGIE. — Les mardis et samedis, à trois heures, au palais Saint-Pierre.

M. Jourdan s'occupera cette année de l'étude des animaux fossiles du bassin du Rhône. La première leçon aura lieu le samedi 20 novembre.

MINÉRALOGIE ET GÉOLOGIE. — Les jeudis et samedis, à six heures et demie du soir, à la faculté.

M. Fournet traitera de la géographie physique du bassin du Rhône. La première leçon aura lieu le jeudi 18 novembre.

— On lit dans le *Patriote de Chalon* du 14:

« Notre foire des fers s'est ressentie de la crise commerciale, et, quoique les maîtres de forges s'y fussent rendus en grand nombre, fort peu de ventes ont été notées. Le prix des fers fins s'est maintenu à 550 f. les mille kilogrammes, franco à Gray; celui des fers du Châtillonnais est descendu de 440 f. à 420 les mille kilogrammes, franco à Dijon. »

« Les fontes blanches ont été cotées de 175 à 180 f., les fontes grises de 225 à 230 f., rendues au port d'embarquement. »

— On lit dans le *Patriote des Alpes*:

« Nos contrées sont, à juste titre, renommées par l'aménité de caractère, la douceur de mœurs des habitants. Les dissidences d'opinion en matière politique ou religieuse, si profondes qu'elles soient, si vive qu'en puisse être parfois l'expression, n'y dégénèrent jamais en querelles violentes, en actes de brutalité; il y a des convictions, il n'y a pas de fanatisme. Aussi, lorsque ces jours passés on nous signala une déplorable exception, les faits ne se présentant pas à nous avec un degré suffisant de certitude, nous dûmes attendre, avant de les publier, que de nouveaux renseignements nous fussent parvenus. Malheureusement des témoignages auxquels nous devons croire sont venus confirmer ce qui nous avait été raconté. »

« Depuis quelques années, un ministre de la religion réformée vient à Alleverd deux ou trois fois par mois apporter les secours religieux et accomplir les cérémonies du culte pour quelques protestants qui habitent le canton. Le culte est célébré sans bruit, sans éclat, dans une chambre à laquelle le recueillement d'un petit nombre d'assistants donne presque seul le caractère religieux. »

« Le 24 octobre dernier, jour de dimanche, vers deux heures de l'après-midi, une mère se dirigeait vers le modeste temple pour présenter au baptême son nouveau-né; elle était accompagnée d'une demoiselle de Grenoble requise pour marraine de l'enfant, lorsque, arrivée près du local, elle rencontra une foule composée de femmes, d'enfants et de quelques hommes qui stationnaient devant la porte et semblaient l'attendre. Aussitôt elle est accueillie par un bruit affreux d'instruments charivariques, par des cris injurieux auxquels succédèrent bientôt des voies de fait. La mère et la marraine avaient reçu des coups de pied et de poing, lorsqu'un individu d'Alleverd qui a pour surnom *Petit-Bon-Dieu* cherche à s'emparer de l'enfant; mais, repoussé par la marraine, il ne peut saisir que le bonnet et le mouchoir de mousseline dont l'enfant était enveloppé, et le laisse ainsi presque nu. La pauvre mère, tremblant pour la vie de son enfant, criait, à demi morte de frayeur: « Frappez-moi, tuez-moi, mais ne faites pas de mal à mon enfant! » Et cependant l'attaque recommence. La marraine essaie de couvrir de son corps

rien ne put secourir sa léthargie. Enfin mes forces s'épuisèrent, le malheureux m'échappa. Je le vis rouler sans résistance et tomber comme une masse privée de vie dans un tour au fond de la vallée. Je descendis en courant par un sentier qui tourne la montagne. Je croyais trouver un cadavre, mais quel fut mon étonnement! Grâce à la flexibilité de ses membres, que la peur, la conscience du danger et la lutte n'avaient point raidis, le pauvre fou ne s'était fait dans sa chute aucune blessure grave. Il était cependant évanoui.

— Je suis poursuivi par les fous, m'écriai-je; il me semble qu'à les voir ma pauvre raison commence elle-même à vaciller.

— Le malheureux que je ramène est dans l'état d'atonie qui suit souvent les grandes fureurs. Le corps est brisé; l'intelligence, consumée dans une lutte sans objet et sans espérance, s'éteint tout-à-fait. Un calme morne et lourd pèse sur le malade, qui chaque jour perd la force de le secourir.

La folie furieuse, quand elle revient encore par instants, semble, au prix de cette atonie, une lueur de vie, un réveil. Bientôt rien ne peut plus ranimer la nature épuisée. Vous voyez de pauvres êtres dont la pensée et la volonté se sont retirées; vous les levez, ils restent debout; vous les asseyez, leurs membres ploient comme ceux d'un automate, et attendent immobiles qu'une main étrangère leur imprime un nouveau mouvement. L'instinct même de la brute est mort en eux.

Le fou, dans cette dernière période de son existence, ne cherche plus l'aliment qui doit apaiser sa faim; il l'avale involontairement quand on le place dans sa bouche. Terrible état, qui se prolonge parfois long-temps, qui est à voir plus pénible que l'agonie la plus cruelle, et qu'on ne peut appeler ni la vie, ni la mort!

Je voulais suivre le docteur auprès du malheureux dont il venait de me dépeindre l'abjection. Mais à peine dans le château, je fus appelé par la comtesse, qui me pria de m'arrêter un instant et de l'écouter; sa voix suppliante et le désir d'apprendre un secret me décidèrent à rester près d'elle.

— Oh! me dit-elle en reprenant le fil de sa pensée, saviez-vous que j'eusse perdu son image? Gardez-vous de le lui apprendre. Mon cœur n'a pas été infidèle, ma main seule m'a trahi. Il m'excuserait, s'il savait combien j'ai souffert, après cette scène affreuse où il leva le poignard sur moi, où, dans ma terreur, j'appelai, où je livrai ainsi mon honneur, ma vie, à la merci de l'homme que j'avais le plus outragé, mon mari... Je n'étais point folle alors; j'étais furieuse. Je voulais vivre, à tout prix, pour frapper l'infidèle. Je voulais le poursuivre, la lui arracher... Je croyais qu'ils avaient fui en-

l'enfant, sur lequel on s'avance le poing levé, lorsqu'un jeune homme qui s'était frayé un passage jusqu'à la porte parvient à l'ouvrir et à faire entrer la pauvre mère, qui, dans l'état le plus affreux, alla tomber aux pieds du pasteur. Pendant ce temps la marraine, retenue dans la foule, était l'objet d'injures redoublées et même de coups, jusqu'au moment où elle fut, non sans peine, dégagée à son tour par le même jeune homme, Louis Guerralli, dont nous publions le nom avec plaisir.

« Les faits que nous avons racontés sont consignés dans une plainte déposée au parquet de M. le procureur du roi de Grenoble, car il a fallu une plainte. Sur les lieux, le garde champêtre n'avait paru que vers la fin de l'odieuse scène, et ses remontrances avaient eu beaucoup moins d'effet que la porte se refermant sur le rassemblement hostile. Depuis, l'autorité était restée inactive. »

« Et cependant c'est pour elle un devoir sérieux de faire respecter l'une des plus précieuses conquêtes de la civilisation, le droit garanti à chacun, par toutes nos institutions, d'honorer Dieu à sa manière, et sans pouvoir être troublé dans l'exercice de son culte. Une atteinte portée à ce droit n'est pas un de ces délits abandonnés, pour le soin de leur répression, à l'action privée de ceux qui en ont souffert; c'est un délit éminemment public, pour lequel une poursuite d'office n'aurait pas dû se faire attendre un seul moment. »

— On écrit de Saint-Jean-en-Royans, le 9 novembre 1847, au *Courrier de la Drôme*:

« Un malheureux marinier de Saint-Nazaire-en-Royans, le nommé Luquet (Joseph), dont un dérangement subit dans les facultés intellectuelles avait nécessité, il y a deux mois environ, son admission dans une maison de santé à Lyon, s'en revenant vendredi dernier dans son pays, porteur d'un certificat de guérison, et se livrant à la joie de se retrouver au sein de sa famille, entouré de sa femme et de ses enfants, lorsque, soit à la suite de l'émotion qu'il dut éprouver en revoyant les siens, soit aussi qu'il fut pris d'un nouvel accès de folie, cet homme perd tout-à-coup la parole, se livre à des actes désordonnés et donne lieu aux craintes les plus sérieuses. Le lendemain, dans la nuit, cet homme, malgré la surveillance qu'on exerçait à son égard, est parvenu à monter au second étage, et, ouvrant précipitamment la fenêtre, s'est élancé d'une hauteur de six à sept toises. Chose remarquable! cette chute n'a occasionné ni fracture ni déplacement d'os, mais une distension énorme dans les ligaments qui rend les mouvements bien difficiles. Dès cet instant, l'état mental de Luquet n'a fait qu'empirer; mais, grâce au zèle éclairé des magistrats de la localité, cet homme sera transféré de nouveau dans un lieu où il recevra, sous le rapport physique et moral, tous les secours que sa position exige et qu'il ne saurait trouver chez lui. »

« Cet événement et bien d'autres que nous pourrions citer nous ont souvent fait regretter que notre département fût dépourvu d'une de ces maisons destinées à recueillir ces sortes de malades, délaissés par la raison, dont le sort est si digne de pitié, et que nous sommes obligés d'envoyer, quelquefois non sans peine, dans des localités voisines. L'heureuse idée que serait celle de fonder dans la Drôme une maison d'aliénés! »

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Lundi 15 novembre. — Soies ouvrées, 65 ballots; soies grèges, 12 ballots; dernier numéro placé, 4,019.

Spectacles du 16 novembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — La Marquise de Senneterre, comédie. — La Sylphide, ballet-pantomime.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — La Jeune Veuve, vaudeville. — Henriette et Charlot, vaudeville. — Une Volonté de femme, vaudeville. — Le Filleul à Nicod, vaudeville.

Nouvelles diverses.

Le banquet réformiste de Montargis est fixé définitivement au lundi 22 novembre. Le banquet sera présidé par le général O'Connor.

— Le banquet réformiste de Blois aura lieu avant la fin du mois. Celui de Châteaudun aura lieu aussi très prochainement.

— Les premières opérations électorales du collège de Dieppe (*extramuros*) ont donné la majorité au candidat de l'opposition, M. Osmond, contre M. Leboce, porté par le ministère et la *Presse* réunis.

— Suivant le *Moniteur*, M. Malher, sous-préfet de Compiègne, passe à Valenciennes, en remplacement de M. Petit de la Fosse, qui devient préfet de la Creuse; M. Paulze d'Yvoy, sous-préfet de Trévoux, passe à Compiègne; M. Bordes, sous-préfet de Prades, va à Narbonne, en remplacement de M. Taillefer, qui devient préfet des Pyrénées-Orientales; M. Bailly de Barberey, sous-préfet de Gray, est nommé à Eprenay, en remplacement de M. Vesine-Larue, nommé sous-préfet de Fontainebleau; M. Jaubert, sous-préfet de Vendôme, est envoyé à Rochefort, en remplacement de M. Vincens, décédé.

liberté, mon voyage. Vous me direz vers quelle terre je dois me diriger. Ou plutôt le nom que vous m'avez donné hier n'est-il pas une imposture? Le hasard qui vous a conduit près de moi, une ruse habile? N'êtes-vous pas celui que je cherche?...

— Non, répondez-je; mais je puis vous aider à le retrouver.

— Vous a-t-il envoyé? Hélas! que dis-je? Le temps n'est plus où une heure d'absence nous paraissait si longue que nous ne la pouvions endurer sans nous écrire. Des années ont passé, et je n'ai pas reçu de sa part un message, même un reproche.

— S'il vous a oubliée, pourquoi désirer le revoir?

— Pour le pardon ou pour la vengeance, s'écria-t-elle avec une énergie qui me fit trembler.

J'allais tenter de la calmer encore, lorsque j'aperçus de loin le docteur, absent depuis le matin. Il était suivi par deux hommes portant un brancard. La comtesse se tut dès qu'elle se trouva en sa présence, et dompta l'émotion dont elle était agitée. Marie se jeta au cou de son vieil ami. Je me promis de reprendre le plus tôt possible mon entretien avec la comtesse, et, en flâtant ses folles espérances, de lui arracher l'histoire de sa vie.

— Chère Marie, dit le docteur, voilà un pauvre malheureux que je recommande à tes soins. Je sais combien tu me remercies quand je te donne une bonne action à faire.

Marie se disposa en souriant à suivre mon ami dans l'intérieur du château, où l'on avait transporté le blessé. Je n'avais pu voir son visage, car il était enveloppé d'un long manteau; mais, à son immobilité, je l'avais supposé évanoui. Je demandai au docteur s'il était gravement atteint.

— Un autre se serait tué, mais la Providence conduit ceux qui ne peuvent plus se préserver eux-mêmes. Les fous tombent comme les enfants.

— Quoi! m'écriai-je, encore un fou!

— Mon Dieu! oui. J'allais visiter un pauvre malade assez loin dans la montagne; sur mon chemin je vis un homme vêtu de mauvais haillons, les cheveux en désordre, la barbe longue, mais conservant, malgré l'égarément de sa physionomie, un visage plein de noblesse et de beauté. Il était assis au bord du sentier, les pieds pendants sur un précipice, la tête baissée, et plongé dans une abstraction si profonde qu'il ne semblait point m'entendre. Je voulais alors le retenir par force; il avait déjà glissé si avant sur la pente des rochers que je pus à peine le saisir par les épaules. Il resta suspendu à mes mains comme un poids inerte. En vain je le supplai de tenter un effort pour sortir du précipice, en vain je lui montrai la mort sous ses pieds,

— D'après une ordonnance insérée au *Moniteur*, les planches de pin et de sapin destinées à la confection des caisses propres à l'emballage des œufs, fruits, légumes et autres produits naturels, pourront être importées ou extraites des entrepôts de douanes, sous les conditions déterminées par l'art. 5 de la loi du 5 juillet 1836. La réexportation ou la réintégration en entrepôt des caisses confectionnées avec les planches dont il s'agit devra s'effectuer dans un délai de deux mois au plus.

— Un événement affreux vient d'attrister la rue Vivienne, à Paris. Un tailleur habitant le cinquième, au n° 7, voulant poser une tringle en dehors de sa fenêtre, s'appuyait sur un entablement en zinc; la pesanteur fit rompre l'appui. Le malheureux est tombé dans la cour et s'est tué sur le coup.

— La *Gazette de Picardie* prétend qu'il faut attribuer à un accident, et non à un suicide, la mort de M. le comte Gustave de Gomer.

« Nous tenons de source certaine, dit ce journal, que le procès-verbal dressé par le juge de paix du canton au moment de la reconnaissance du cadavre constate que de la position du corps et de l'état du fusil embarrassé dans les branches on peut conclure que la mort a été le résultat d'un accident. Rien, du reste, n'annonçait de la part de M. le comte Gustave de Gomer une idée préméditée de suicide; bien que profondément affligé de la condamnation portée contre lui, il paraissait en avoir pris son parti. »

— On écrit de Pons à l'Union de Saintes :

« Dimanche 31 octobre, le sieur Bernard, jeune cultivateur de Pérignac, âgé de 19 ans, conduisait près de ce bourg une charrette dans laquelle il était monté, attelé de deux bœufs, et chargée de trois barriques de vin, lorsqu'arrivé à un tournant de chemin, il s'aperçut qu'il allait verser. Il se hâta de sauter à terre; mais malheureusement il tomba près de la roue, et la charrette, versant en effet, vint l'écraser de tout le poids de son chargement. La mort fut instantanée.

» Cette mort inattendue a jeté dans l'affliction la famille de ce jeune homme et de ses amis.

» Le lendemain cependant, un prêtre, faisant allusion à ce déplorable événement, n'a pas craint de dire à ses paroissiens « qu'il ne fallait pas s'exposer à travailler les jours de fête, que Dieu savait » châtier la témérité de ceux qui l'offensaient ainsi. » Est-ce là le langage qu'inspire un Dieu d'amour et de bonté? »

— Nous lisons dans un journal de Lille qu'un ouvrier, passant, dans la soirée, rue des Moulins-de-Garance, entendit des cris d'enfant, et que, s'étant approché, il recueillit un petit garçon abandonné, âgé d'un à deux ans, lequel était enveloppé d'une jupe de casinette fort propre, et avait la tête couverte d'un mouchoir. L'ouvrier le prit et le porta à sa femme en lui disant : « Tiens, tu as dix enfants; celui-ci fera le onzième. » On assure que ces braves gens, si surchargés déjà, veulent continuer leur charitable adoption.

— Un pauvre mendiant aveugle est mort ces jours derniers à Tulle, âgé de 102 ans.

— Le tribunal de l'Ouprava, une des principales juridictions de l'empire russe, devant laquelle se portent les appels en matière de police correctionnelle, avait ordonné, il y a quelques mois, la consignation d'une somme de 150,000 roubles argent (600,000 fr. en monnaie de France). C'est au président Klewinski que la somme fut remise, pour en faire le dépôt dans une caisse publique, en attendant l'issue du procès. Klewinski avait deux portefeuilles exactement pareils et fermant tous les deux à clef : dans l'un il mit les 150,000 roubles en billets de banque, dans l'autre de vieilles gazettes ou des papiers inutiles.

Il se rendit ensuite à la caisse des dépôts avec les deux portefeuilles, l'un ostensible, l'autre caché sous son manteau. Après avoir compté les billets en présence du dépositaire, il les remit dans leur portefeuille, dont la clef devait demeurer en sa possession, puis, par une substitution faite avec beaucoup d'adresse, il remplaça ce portefeuille par celui qu'il avait rempli de papiers inutiles. Le dépositaire croyait avoir les 150,000 roubles dans sa caisse; la fraude ne se découvrit que le jour où il fallut les rendre à leur propriétaire.

Klewinski n'avait fait cet escamotage que pour satisfaire sa passion pour le jeu. Il avait espéré qu'à l'aide d'une somme aussi considérable il maîtriserait la fortune, et qu'il serait à même d'échanger de nouveau les portefeuilles quand le moment de la restitution arriverait. Le sort n'a pas répondu à ses espérances. Ne sachant comment sortir d'embaras, il n'a eu d'autre parti à prendre que d'avouer son crime. Des révélations avaient déjà inspiré quelques soupçons sur son compte, car il n'était pas, à ce qu'il paraît, le seul qui se livrait à ces spéculations, pour lesquelles il avait des complices. Il a déclaré dans ses aveux qu'il n'en était pas à son coup d'essai, et qu'il avait plusieurs fois fait de pareilles substitutions de portefeuilles, mais pour des sommes d'une moindre importance.

On ignorait dans le public la passion de Klewinski pour les jeux de hasard, qui, quoique interdits par des ukases fort sévères, ont ici des repaires qu'une police vénale ne cherche point à découvrir. Au milieu de la corruption générale, Klewinski, personnage d'un rang élevé, passait pour un des membres les plus honorables de la magistrature à laquelle il appartenait.

Quel que soit le caractère ou la gravité de cette affaire, elle n'a pas en Russie le retentissement qu'elle aurait dans un pays libre. Comme de toute autre chose, on n'en parle qu'avec une réserve extrême.

On assure que la femme du coupable est morte de chagrin.

Quant au jugement de la cause, on sait qu'en Russie les affaires civiles ou criminelles s'instruisent et se résolvent sur mémoires, sans aucune espèce de publicité. Tout se passera entre l'empereur et son ministre de la justice, qui punira ou pardonnera, selon son bon plaisir.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid sont du 8. Le décret qui destitue Concha et le remplace par Pavia a paru dans la *Gazette*.

On sait que le général Alaix avait été subitement exilé de Madrid. La reine, à laquelle il avait fait parvenir une réclamation, a arrêté l'effet de la décision ministérielle. On a vu aussi, à un bal qui a eu lieu à la cour, figurer Salamanca, Escosura, Mendizabal, et autres puritains et progressistes, ce qui indique que le héros d'Ardoz a dû renoncer aux projets qu'il avait d'exiler, sous divers prétextes, les personnes influentes qui lui font ombre.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 16 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	4200	4206 25	4207 50	4208 75
prime d. 10.	»	»	»	»	1220	1222 50
Paris à Rouen.	»	»	922 50	925	922 50	926 25
prime d. 10.	»	»	»	»	950	955 75
Avignon à Marseille	»	»	566 25	570	562 50	570
prime d. 10.	»	»	»	»	577 50	587 50
Orléans à Vierzon.	»	»	557 50	560	565 75	560
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	566 25	570	566 25	572 50
prime d. 10.	»	»	»	»	575	582 50
Paris à Lyon.	»	»	412 50	415 75	412 50	415 75
prime d. 10.	»	»	»	»	416 50	417 50
Mines de la Loire.	»	»	600	606 25	605	608 75
prim. de. 10.	»	»	»	»	650	640

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Chancellerie de Sardaigne.

Les nommés PEYRETTI (Mathieu), GAITA (André) et PEILLERCUT (Marie-Eugène), sujets sardes, sont invités à se présenter au consulat pour affaires qui les intéressent.

On vient de créer, avec un succès auquel tout le monde applaudit, une société ayant pour titre : **Société des Auteurs-Unis**. Son but est d'ouvrir à tous les talents les portes de la publicité; elle est surtout utile aux écrivains de province, qui peuvent de chez eux transporter à Paris leur centre d'action. Les prospectus se distribuent chez M. Hermitte, rue Dauphine, 20, à Paris.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes, cafards, se trouve, avec l'essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

CAPSULES de RAQUIN

AU BAUME DE COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR

Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADEMIE DE MEDECINE comme infirmement supérieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Dépôt chez
M. VERNET,
place des Terreaux
n. 13.

(7267)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23,

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX : 5 FR. LE FLACON.

(3570)

Etude de M. Bret, huissier à Lyon.

VENTE FORCÉE.

Jeudi dix-huit novembre 1847, à dix heures du matin, sur la place de Roanne, à Lyon, il sera procédé à la vente d'effets mobiliers saisis, consistant en pelles, mesures à charbon, bois à brûler, charbon de pierre de diverses qualités, charbon de bois, etc. (3325)

A VENDRE,

Dans le quartier des Terreaux.

Un fonds de commerce d'un détail agréable pour d'une, dont les antécédents garantissent les bénéfices. On donnera de grandes facilités pour le paiement. — S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 42. (1247)

A VENDRE

60,000 plants de mûriers.

S'adresser à M. Durosay, à Ampuis (Rhône). (1209)

A VENDRE pour cause de départ, un **dégraisseur**, bien achalandé, situé au centre de la ville, dans une rue des plus commerçantes. — Prix et location modérées. S'adresser à M. Deschavannes, galerie de l'Argue, escalier K. (1225)

Beau et excellent Piano carré, de Pleyel, à six octaves et demie et à X, ayant coûté 1,200 fr., pour 600 fr., à vendre pour cause de départ. S'adresser rue de Bourbon, 44. (2494)

PLACE DES TERREAUX, N° 5.

A LOUER pour la Noël. — APPARTEMENT au 3^e, fraîchement décoré, du prix de 1,000 f. — Autre semblable, au 4^e, du prix de 900 f. (1244)

AVIS. Le sieur PÉCHET, de la commune de VASSELIN, canton et arrondissement de la Tour-du-Pin, désire vendre un **Corps de Bâtiment** couvert en tuiles, un **Jardin** et une **Terre** plantée en hauts, une **Cour** attenante à la maison, le tout d'une superficie d'un hectare quarante ares et dix centiares. La maison a environ dix-huit mètres de longueur sur douze de largeur; elle peut contenir trente métiers de soieries; elle a trente croisées de façade, trois portes d'entrée et une cave voûtée. Elle est sur la route de Morestel à Lyon, où il existe un service régulier de diligences. On cédera cette propriété à un prix modique. — S'adresser audit M. PÉCHET, propriétaire à Vasselin (Isère). (1245)

Maison spéciale d'abonnement à tous les Journaux,

SANS PORT DE LETTRES NI AUGMENTATION DE PRIX, Sous la garantie de M. P. BONNEL, rue Belle-Cordière, 49, à Lyon. (1246)

PAPIER FAYARD ET BLAYN

Pour guérir les rhumatismes, douleurs de goutte, lombagos, maux de reins et irritations de poitrine, brûlures, engelures, cors et œils-de-perdrix. — N. B. Chaque rouleau porte les signatures **Fayard et Blayn**. — Prix : 1 et 2 fr. — Dépôt aux pharmacies de MM. Macors, Guillermet, Lardet, André et Vernet, à Lyon, et dans toutes les pharmacies du département. (7466—8305)

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du **Sirop** et de la **Pâte d'Escargots**. — Prix : 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (7182)

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 3 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

À Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — À Mâcon, chez M. Charpentier père, liz braire, rue des Selliers. — À Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — À Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — À Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — À Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (3758)

AVIS.

Reine-Marguerites nouvelles. Riche collection chez M. Gomet, marchand-grainier, rue Grenette, n° 36.

Ces Reine-Marguerites, les plus belles qu'on ait encore vues à Lyon, effacent, par la variété de leurs couleurs, les *Dalthias* les plus beaux.

Prix de la collection globuleuse de 150 variétés : 4 fr.

Reine-Marguerites pyramidales, collection de 80 variétés : 1 f.

Œillets flamands, récoltés sur les plus beaux pieds de Flandre, collection royale très variée : 4 fr.

Oignons à fleurs pour serres, pour appartements et pour pleine terre, collection des plus variées. (2498)

SOCIÉTÉ GRANVILLAISE.

Dépôt Central

D'HUITRES.

A partir du 20 octobre, arrivages journaliers **soixante heures plus tôt** que par les transports ordinaires.

Expéditions en province et à l'étranger. Quai d'Orléans, 25, à Lyon. (2448)

SIROP PECTORAL DE MACORS

AU MOU DE VEAU,

Pour Rhumes, Gripes, Enrouements et Irritations de Poitrine.

Ce Sirop, composé en 1784, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque; ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours sur eux conservé une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacie MACORS et GUILLEMINET, rue Saint-Jean, 50; à Paris, pharmacie FAYARD, rue Montholon, 18. On y trouve également le véritable **SIROP VERMIFUGE** pour les maladies des enfants.

Dépôts à Lyon.
M. VERNET, pharmacien aux Terreaux;
M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture. (3906)

MÉDAILLE D'HONNEUR

de l'Académie de l'Industrie.

BANDAGE HERNIAIRE

à pelote mécanique, sans sous-cuisse,

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce Bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, **Golay** père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11, quartier Perrache. (1213)

PLUS DE DOULEURS!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 42; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que **rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements**, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la **PATE DE GEORGÉ**, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER - MOSELLE, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (3822)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSUY FILS,
Rue de la Poulaille, 40.